

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 23 NOVEMBRE 2022

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ACCUNCIAMENTU DI L'ANZIANA RT 40 NANTU À A
TRAVERSA DI SARTÈ**

**AMÉNAGEMENT DE L'EX. RT 40 DANS LA TRAVERSE DE
SARTÈ**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport vise à soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse la modification du plan de financement de l'opération d'« aménagement de l'ex. RT 40 dans la traverse de Sartè », grâce sa prise en compte partielle dans le cadre du FEDER 21-27.

I - LE CONTEXTE

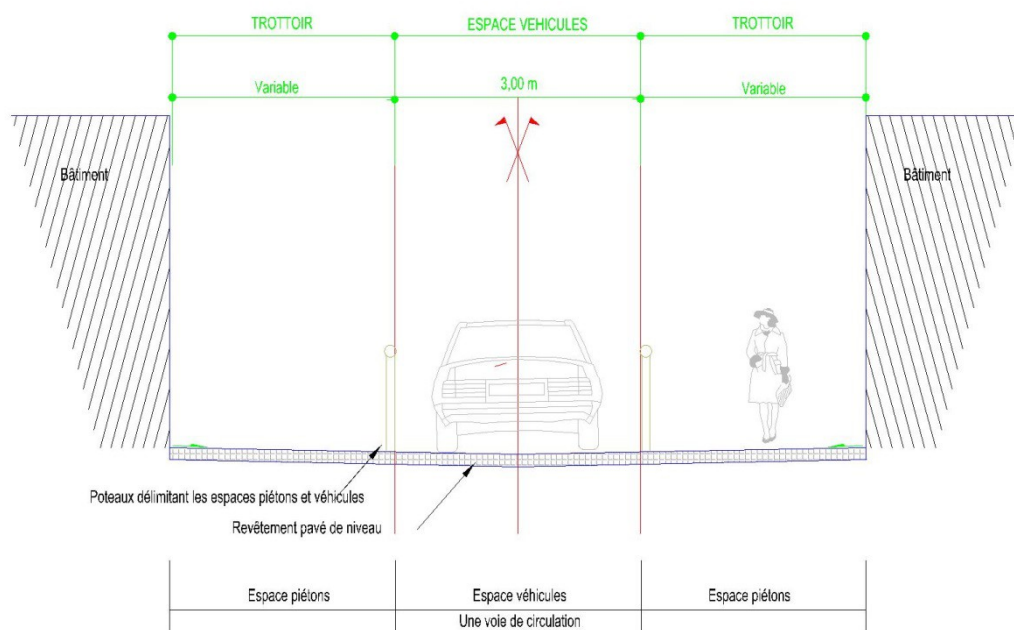
Cette opération a été approuvée par la délibération n° 21/030 CP de la Commission Permanente du 24 mars 2021. Elle porte sur l'aménagement de l'avenue Jean Jaurès, du cours Général de Gaulle, de la place Porta, du cours Sœur Amélie et de l'avenue Jean Nicoli.

Le plan de financement prévu était le suivant :

Commune	293 000 €	7,88 %
CdC	3 427 000 €	92,12 %
Total	3 720 000 €	100,00 %

Une partie de l'opération, celle relative à l'aménagement du cours Général de Gaulle, de la place Porta et du cours Sœur Amélie pour un montant de 1 830 000 €, a pour objectif une prise en compte spécifique des modes doux de déplacement en créant une zone de rencontre. Les travaux prévoient une zone pavée d'un seul niveau sur toute la largeur de la voie. Les espaces piétons et la voie centrale de circulation en sens unique seront séparés par un alignement de mobilier urbain.

Organisation du Cours Général de Gaulle et du Cours Soeur Amélie



A noter que la commune a comme objectif la création d'une aire piétonne sur cet espace.

Ainsi, cette partie de l'opération peut être prise en compte dans le cadre du programme FEDER pour la période 2021-2027.

II - FINANCEMENT

Le plan de financement de cette partie d'opération s'établit comme suit :

Commune	144 204 €	7,88 %
FEDER	1 281 000 €	70,00 %
CdC	404 796 €	22,12 %
Total	1 830 000 €	100,00 %

Ainsi revu, le plan de financement de l'ensemble de l'opération devient :

Commune	293 000 €	7,88 %
FEDER	1 281 000 €	34,44 %
CdC	2 146 000 €	57,68 %
Total	3 720 000 €	100,00 %

En conclusion, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le nouveau plan de financement de l'opération :

Cofinancement de la commune :	293 000 € HT
Subvention de l'Europe (FEDER 21-27) :	1 281 000 € HT
(70 % de la partie de l'opération relative à l'aménagement du cours Général de Gaulle, de la place Porta et du cours Soeur Amélie)	
Part CdC :	<u>2 146 000 € HT</u>

Total : 3 720 000 € HT

- **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à conduire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de la subvention de l'Europe dans le cadre du programme FEDER pour la période 2021-2027.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.